

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 3** Vœu relatif à la prise en compte de publics en précarité alimentaire dans la future stratégie de Paris pour une alimentation durable.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la délibération 2017 DEVE 24 indiquant que la Ville de Paris réalise depuis août 2016 un « état des lieux de l'alimentation sur son territoire » dont les premiers éléments de diagnostic serviront à l'élaboration de la future Stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Considérant que cet état des lieux indique que, si le régime alimentaire parisien est l'un des plus « prudents » au monde, il souffre de grandes disparités en matière d'accès à l'alimentation ;

Considérant que la synthèse présentée dans l'exposé des motifs de la délibération 2017 DEVE 24 n'indique pas de données par catégories d'âge en matière de consommation alimentaire à Paris ;

Considérant l'enquête menée en 2012 par l'IPSOS sur le comportement alimentaire des jeunes de 15 à 25 ans montrant que leurs habitudes alimentaires sont potentiellement des facteurs de surpoids ou d'obésité, et qu'il existe une réelle fracture alimentaire entre les classes aisées et défavorisées ;

Considérant la communication sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Vie étudiante présentée en novembre 2016 au Conseil de Paris indiquant les efforts menés par la Ville pour améliorer la restauration universitaire par la rénovation des bâtiments dédiés sans que soit donnée d'information sur la qualité de la nourriture servie ;

Considérant l'enquête menée par le Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé sur le comportement alimentaire des étudiants des universités Paris 2, Paris 4 et Paris 6 indiquant que seuls 31 % des étudiants déjeunent au Resto U ;

Considérant la communication pour une alimentation durable et une agriculture urbaine créatrices de nouveaux liens urbains – ruraux montrant l'engagement important de la Ville pour le développement d'une offre de commerces de proximité favorisant une alimentation saine et éco-responsable, aussi bien dans des boutiques qu'à travers les marchés, et le succès rencontrés par les différentes initiatives et projets mis en place ;

Considérant cependant, selon une étude de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France renforcée par les études successives du CREDOC concernant les habitudes de consommation pour l'alimentation, que les foyers les plus modestes fréquentent plus largement les grandes et moyennes surfaces et le hard discount que les autres consommateurs ;

Considérant que ces mêmes études montrent que le facteur prix est le plus important dans les choix de consommation des foyers les plus modestes, bien avant les considérations liées à la qualité alimentaire ;

Considérant le prix des denrées alimentaires sur les marchés parisiens, notamment couverts, qui les rends inaccessibles aux familles aux revenus faibles, mais que la Ville tente de répondre à cette problématique par le projet de deux halles alimentaires et que si le projet est tout à fait positif, il doit être renforcé par d'autres initiatives ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Émet le vœu que :

La future Stratégie de Paris pour une alimentation durable :

- prenne prioritairement en compte la question de l'alimentation des plus précaires,
- propose des actions spécifiques à destination des jeunes Parisiennes et Parisiens à la fois en termes de prévention et d'information, mais aussi par la mise en place d'une offre adaptée à leurs habitudes alimentaires, que ce soit pour un public étudiant ou non.